

## Compte rendu du conseil municipal du 31 août 2017

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, Mme Daubet, M. Foltz, M. Gil, M. Roques, M. Ruebenthaler, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Saudrais, Mme Verger, M. Sune, M. Gouygoux, Mme Laval, M. Verdier

Absents : M. Tesseyre, (pouvoir à M. Bouquié), Mme Fournier-Bourgeade (procuration D. Gouygoux), Mme Vergnes (pouvoir à Mme Verger), Mme Arquey.

**En préambule**, M. le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'un point concernant les tarifs des ateliers du musée destinés au jeune public pendant les vacances scolaires :

**Vote : pour à l'unanimité**

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier

2. **Approbation du P.V de la séance précédente:**

**Vote : pour à l'unanimité**

3. **Renégociation des prêts :**

M. Tesseyre a de nouveau rencontré le responsable du Crédit Agricole qui est resté ferme sur sa proposition. M le Maire a pris des avis. Il rappelle que cette proposition donne un peu d'aisance à la commune pendant 12 ans. Il permettrait d'obtenir une C.A.F positive, à condition de maintenir une gestion d'économies. Le point négatif est le coût très important de cette renégociation.

M. Verdier trouve le montant de ces I.R.A très élevé, et que le taux (2,77 %) est globalement plus important que celui obtenu à la B.P Oc (2,20 %). Il trouve que le Crédit Agricole ne fait pas d'effort suffisant. Il s'abstiendra.

M. Gil dit que l'on n'a pas le choix.

Mme Saudrais regrette que les dotations continuant à baisser, la situation deviendra encore plus compliquée après 2029, mais que nous n'avons pas le choix pour le court terme.

M. Ruebenthaler, M. Foltz, M. Bouquié trouvent que l'attitude de la banque est peu favorable à la commune.

Mme Cayre dit que la commune a besoin de cette bouffée d'air tout de suite, mais qu'il faudra travailler avec l'ensemble des partenaires à développer Martel.

M. Gouygoux exprime lui aussi son inquiétude pour les années après 2029.

M le maire souhaitant que chacun puisse s'exprimer en tout liberté, il propose un vote à bulletin secret. Aucun conseiller ne demande ce mode de vote.

**Vote :**

- contre : 1 (M. Gil) ;
- pour 11 : (M. Santamarta, Mme Cayre, Mme Daubet, Mme Szymanski, M. Ruebenthaler, Mme Saudrais, M. Foltz, M. Roques, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Bouquié, M. Tesseyre)
- Abstentions : 5 : (Mme Laval, M. Verdier, M. Sune, M. Gouygoux, Mme Fournier-Bourgeade (procuration D. Gouygoux))

4. **Rapport annuel assainissement :**

La Saur, délégataire a rendu son rapport annuel.

M. Verdier demande pourquoi il est constaté une baisse du nombre d'abonnés en 2016 par rapport à 2015. A la demande de M le Maire, Mme Raynal explique qu'en 2015, des factures de raccordement ont été envoyées à 27 abonnés avant que le service soit effectif. Il a fallu régulariser par dégrèvement en 2016, mais ces abonnés se retrouveront dans les résultats de 2017. De plus, les services de la commune ont mis à jour la liste des collectés et ont trouvé des bénéficiaires du service d'assainissement qui ne payaient aucune redevance.

M. Verdier demande s'il serait possible d'appliquer une réclamation rétroactive, ce que Mme Raynal demandera au SYDED.

M. Verdier demande s'il ne serait pas possible de repousser les travaux de la rue Tournemire.

Mme Cayre répond que ces travaux ont déjà été inscrits et votés au budget et qu'ils sont urgents.

**Vote : pour à l'unanimité**

5. **Résultats consultation transport scolaire :**

Trois transporteurs ont été consultés :

- Cars Quercy Corrèze
- Transports Arcoutel
- Ambulances Josiane Daubet

Un seul a répondu : Transports ARCOUDEL qui propose d'assurer la prestation moyennant 150€ par jour et par circuit au lieu de 145€ en 2016-2017

**Vote : pour à l'unanimité**

6. **Déclassement chemin Carlo – lancement enquête commodo et incommodo**

M le maire rappelle la demande d'achat par Mme Bourillon du chemin passant sous sa maison d'habitation à Carlo et de la décision prise par le conseil municipal en séance du 14 mars 2017 à savoir de donner un avis favorable à la régularisation par le déplacement du

chemin de Carlo, à condition que les pétitionnaires acceptent de prendre en charge tous les frais de création du nouveau chemin ainsi que les frais de géomètre, acte notarié, publicité, enregistrement et castinage du chemin.

Les travaux de bornage ont été réalisés à charge des conjoints Bourillon-Lavergne.

Il y a lieu de régulariser par le lancement d'une enquête de commodo et incommodo au terme de laquelle l'échange et le déplacement pourront avoir lieu.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **7. Bâtiment et terrain micro-crèche (cession ou mise à disposition)**

Cauvaldor a programmé la construction d'un Relais d'Assistants Maternels dans le prolongement de la micro crèche actuelle. La communauté de communes Cauvaldor souhaite être propriétaire du foncier pour la réalisation de cet équipement et demande au conseil municipal de Martel de faire une proposition. D'après l'historique des acquisitions concernant ce terrain, la commune pourrait prétendre à une vente de la partie micro-crèche pour un montant d'environ 120 000 €.

M le maire précise que la Commune de Martel a mis à disposition de la CCPM en 2011 et 2012 l'ancien bâtiment Queille et une bande de terrain d'environ 487m<sup>2</sup> sur laquelle la micro-crèche a été construite et qui peut recevoir la construction du RAM.

M. Gouygoux n'est pas d'accord avec le principe d'une vente, et surtout pas pour un euro symbolique.

M. Gil a l'impression que la demande de Cauvaldor pourrait sous-entendre une sorte de chantage (Cauvaldor ne construirait pas s'il n'est pas propriétaire).

Mme Cayre rappelle que le conseil communautaire a voté cette construction dont le projet était mis en œuvre par l'ancienne communauté du Pays de Martel et qu'elle est attendue par la commune pour la libération du local inadapté du dojo. Les financements sont presque tous acquis. Le RAM et la crèche sont des équipements dédiés à la petite enfance et indissociables. Le choix de l'emplacement doit justement pallier les difficultés liées à l'emplacement actuel.

M. Gouygoux approuve en disant qu'après la fusion et la prise de compétences, ce projet doit être finalisé tel que prévu avec une mise à disposition du terrain.

M le maire demande au conseil de se prononcer.

**Vente : Vote : contre à l'unanimité**

**Mise à disposition : Vote : pour à l'unanimité**

#### **8. Changement de nom de la Communauté de Communes « Causses et Vallée de la Dordogne – Cère et Dordogne – Sousceyrac en Quercy »**

Par délibération du conseil communautaire en date du 07 janvier 2017, la Communauté de Communes « Causses et Vallée de la Dordogne – Cère et Dordogne – Sousceyrac-en-Quercy » a proposé de changer son nom et de s'appeler « Causses et Vallée de la Dordogne ». En application de l'article L 5211-20 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois sur le changement de nom.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **9. Dénomination voie nouvelle à créer à la Solev**

Dans le cadre des discussions engagées autour de la sécurisation et du réaménagement du site de la Solev, Cauvaldor va se rendre propriétaire des parcelles appartenant aux conjoints Chabreyrie. Ils conditionnent l'accord sur la vente à la dénomination « Louis Dellac » le nom de la future voie nouvelle.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **10. Demande d'adhésion de la commune de Montvalent au RPI Baladou-Cuzance-Martel :**

La commune de Montvalent, qui scolarise un nombre important d'enfants de 3 à 10 ans dans les écoles du RPI, a obtenu l'accord de l'Inspecteur de l'Education Nationale et a délibéré à l'unanimité pour demander son intégration dans le RPI aux 3 communes qui le composent. Le conseil municipal de Baladou a déjà approuvé cette demande qui vient renforcer de façon pérenne les effectifs.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **11. Fixation des tarifs pour les ateliers du musée destinés aux jeunes :**

Le musée, avec Mme Villechenaud, organise pendant les vacances scolaires des ateliers ludiques d'initiation à l'archéologie pour les enfants hors ALSH. Comme dans les autres musées des environs, il est proposé de demander 2 € par présence à ces ateliers (1 h 30, 1 à 2 fois par semaine).

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **12. Informations diverses:**

- M. le maire informe qu'il rencontrera prochainement le nouveau commandant de gendarmerie de Gourdon.
- M le maire présente le rapport de l'APAVE concernant la sécurité de la Raymondie. Cette mise aux normes est très coûteuse et il sera demandé au SDIS d'accompagner les services dans la programmation des travaux à effectuer par ordre d'urgence et de faisabilité, certaines préconisations risquant d'aller à l'encontre de celles des bâtiments historiques. Des devis seront demandés à des professionnels pour les mises aux normes électriques.

- Mme Cayre informe que dans l'objectif de réduire les charges en personnel, une entreprise fera une partie de l'entretien des locaux à l'école élémentaire (pendant 1 an à renouveler éventuellement).
- Mme Cayre a reçu un des organisateurs du Rallye des castines (début mai 2018): il n'y aura aucune épreuve sportive sur le territoire de la commune. La seule qui pourrait concerner Martel a lieu sur un chemin limitrophe avec Cuzance qui s'engage à en assurer la remise en état si nécessaire. Le samedi 5 et le dimanche 6 mai, une partie du parking Monti sera réservée pour le « regroupement » des véhicules avant le départ de l'épreuve suivante. Leur circulation se fera alors à vitesse normale. Cette manifestation pourra être positive pour Martel mais ne peut pas se dérouler Cours des Fossés ou à la Fontanelle à cette période.
- Mme Daubet fait part de la demande de M.Barre, d'Espargelous, pour le nettoyage et le broyage des pierres sur le terrain communal attenant tant que l'entreprise Brousse est sur place, pour un montant d'environ 120 €. Le conseil donne son accord.
- M. Foltz annonce le tournage « Des racines et des ailes » le 8 septembre, avec des repérages le 1<sup>er</sup>. Il fait part du programme des Journées Européennes du Patrimoine, avec les visites des églises, musée, Mirepoises et l'exposition de véhicules anciens, dont une reproduction du car construit par les frères Chassaing dans leur garage route de Turenne. Les résidents de l'EHPAD pourront profiter d'une promenade à bord de ce Berliet décapotable.
- M.Roques informe que les services routiers du département installeront un compteur de véhicules et de vitesse avenue de Turenne pour en prévoir l'aménagement en vue de la réduction de vitesse. De même, la traversée de Gluges pourra passer à 50 km/h. Un arrêté du Maire devra être pris pour classer le hameau de Gluges en agglomération et une nouvelle signalétique sera mise en place indiquant « Gluges, commune de Martel ». La commune de Montvalent sera prévenue puisque la limitation de vitesse commencera au niveau de la sortie de la zone de loisirs d'étendre la limitation de vitesse au niveau de la zone de loisirs. M le maire fait part des nombreuses réclamations des martelais sur le sujet de la vitesse des véhicules dans la commune, ainsi que le bruit des passages sur les plaques d'égouts.
- M.Gil dit que ne pouvant plus assurer l'organisation du Téléthon pour des raisons personnelles, il a trouvé 2 personnes pour lui succéder.
- M.Verdier dit qu'il a été constaté la présence de rats autour du composteur collectif proche de la médiathèque. M le maire répond que la dératisation nous a beaucoup coûté cette année, mais qu'il y a un problème de poubelles dont nous saisisons Cauvaldor et le SYDED.
- M.Verdier évoque aussi le nombre important de camping-cars cet été à Martel et souhaite que le conseil se penche sur la question.
- M.Verdier demande que le projet de réfectoire soit travaillé par les 2 commissions jeunesse et finances : Mme Cayre lui répond que le projet sera affiné dès que tous les financements seront acquis et que ce sera possible.
- M.Verdier demande si la commune peut donner son avis sur les projets de Cauvaldor pour le gymnase : Il lui est répondu que Cauvaldor ayant l'entière compétence sportive, si le conseil communautaire approuve un programme de travaux modifiant les A.C de Martel, le conseil municipal sera amené à s'exprimer après le vote de la CLECT.
- M.Gouygoux demande pourquoi le débroussaillage des chemins n'a pas été fait : il y a interdiction pendant la période de sécheresse. Il demande à ce que les bassins de rétention d'eaux pluviales soient nettoyés.
- M.Bouquié s'inquiète du devenir des emplois aidés (6 dans les effectifs) : à ce jour, nous ne pouvons plus les renouveler.
- Mme Daubet remercie les conseillers qui ont aidé aux marchés gourmands et aux bals.

Fin du conseil à 22 h 25.